

CERTIFICAT DE GARANTIE

OBJET DE LA GARANTIE

La présente attestation certifie que le laquage des composants de Van Beveren Aluminium dont le traitement est assuré chez Van Beveren Aluminium n.v., certifié par Qualicoat, est couvert par cette garantie.

Cette GARANTIE couvre les pièces laquées contre les défauts suivants:

- décollement, écaillage et fissurage
- corrosion, sauf si cette corrosion est causée par pliage ou déformation des éléments après application de la laque
- dégradation de couleur supérieure aux tolérances des prescriptions QUALICOAT
- corrosion filiforme

DURÉE DE LA GARANTIE: 10 ANS

Cette garantie de 10 ans est d'application pour la gamme complète de Van Beveren Aluminium n.v.. Le vieillissement naturel de la brillance du laquage n'est pas couvert par la garantie.

Entretien:

Le bénéficiaire de la garantie devra veiller à ce que tous les éléments laqués soient soumis à un entretien régulier, selon les prescriptions (voir plus loin).

Si le bénéficiaire satisfait à une des conditions lui permettant de faire appel à cette garantie, Van Beveren Aluminium n.v. mettra tout en oeuvre pour trouver la solution optimale permettant de ramener le travail en son état original.

PRESCRIPTIONS DE GARANTIE:

1. Après application

- Nettoyer complètement la construction selon les directives avec **Periodi-Clean**.
- Enlever tous les restes de chaux et de ciment, de sorte à ce qu'il n'y ait pas de fixation à température trop élevée.
- Conserver la couche de laque avec **Gloss Protec**, de sorte à ce qu'il n'y ait pas de nouveau dépôt de saletés, vu que celle-ci appose les pores de la laque avec une substance cireuse et sûre pour la laque.

2. Entretien périodique

- L'entretien périodique comprend le nettoyage intermédiaire. Ici, les parties de fenêtres et des profils de fenêtres étant nettoyés avec une peau de chamois comprenant encore des résidus de savon doivent être nettoyés. Il est toutefois important que ce genre de nettoyage soit rincé à l'eau froide propre, afin d'éliminer les résidus de détergents. Sous l'influence du rayonnement UV/IR du soleil, les résidus de détergents et les saletés (poussière, pluie, ...) peuvent entraîner un dommage irréversible des surfaces laquées et diminuer la valeur esthétique. Produit de nettoyage recommandé: **Periodi-Clean**.

3. Entretien annuel

- L'entretien annuel est un entretien plus approfondi que l'entretien périodique. L'objectif est d'éliminer toutes les saletés qui se sont déposées pendant l'année. Produit de nettoyage recommandé: **Periodi-Clean**.

- Après l'entretien annuel, une conservation de la couche de laque est recommandée au moyen de Gloss Protec. En même temps, la couche de laque est protégée contre un nouveau dépôt de saletés.
- Dépendamment de l'environnement, la fréquence de l'entretien annuel sera haussée (région campagnarde, zones industrielles, la côte, la ville, ...)

EN GENERAL

A FAIRE

- Les détergents peuvent avoir maximalement de 25°C ainsi que la surface à nettoyer.
- Nettoyer à l'eau froide propre, éventuellement en ajoutant un détergent neutre (PH 7) à l'aide d'une éponge douce, un chiffon microfibre ou une brosse douce ne faisant pas de rayures.
- L'enlèvement de substances grasses, huileuses ou de suie peut uniquement se faire au moyen d'essence-F ou de l'alcool isopropylique (IPA). Des résidus en matière de colle, de silicones ou d'autocollants peuvent être éliminés à l'aide d'une gomme blanche douce de crayon. Van Beveren Aluminium n.v. conseille les produits de base Periodi-Clean et Gloss Protec.
- Lors d'un nettoyage au moyen de détergents neutres, il est indispensable de rincer à l'eau froide propre, de sorte à ce qu'il n'y ait pas de résidus du détergent sur la surface.
- Dépendamment des influences de l'environnement, les couches laquées doivent être nettoyées minimalement 1 fois par an, et ce de manière approfondie. Il est toutefois recommandé de le faire 2 fois par ans (par exemple au printemps et en automne).

A NE PAS FAIRE

- Les nettoyeurs à vapeur ainsi que des nettoyeurs à haute pression avec fraise ne sont pas autorisés.
- Le nettoyage ne peut pas se faire en plein soleil. Il est recommandé de le faire lors d'une journée couverte ou pluvieuse.
- Ne pas utiliser des solvants comprenant des esters, des cétones, des alcools plurivalents, des éthers glycol ou des hydrocarbures halogénées.
- Ne pas utiliser de détergents fort acides ou alcalins (p.ex. des nettoie-tout, des produits de dégraissage).
- Pas de produits frottants ou abrasifs.
- Pas de détergents ayant une composition inconnue.

Prescriptions supplémentaires pour les laques structurées

- Rincer la surface avec de l'eau froide pour enlever toutes les saletés non fixées, le sable et les poussières.
- Savonner la surface avec une légère solution de savon au moyen d'une éponge, d'un chiffon microfibre ou une douce brosse et faire agir pendant quelque temps. En cas d'utilisation de détergents, pas plus d'une heure.
- Rincer abondamment avec de l'eau froide. L'utilisation d'un nettoyeur haute pression peut se faire à une distance d'1 mètre. Ne pas utiliser de fraise ni de nettoyeur à vapeur.
- Après le rinçage, sécher la surface au moyen d'une peau de chamois ou d'un chiffon propre (sans détergents) et qui ne peluche pas.
- Conserver la surface avec Gloss Protec, vu que celle-ci appose les pores de la laque avec une substance cireuse et sûre pour la laque.
- Lors de salissures plus fortes, répéter la procédure après 24 heures

SONT EXCLUS DE LA GARANTIE

Ce garantie n'est pas valable dans les cas suivants :

- Dégâts causés par le nettoyage ou par le contact avec des produits ou matériaux auxquels la couche de laque ne résiste pas chimiquement, ou causés par des vices de construction ou réparations.
- Les écarts qui peuvent être détectés avant l'installation doivent être signalés avant la pose
- et ne seront pas au sujet de remplacement.
- Dégâts causés volontairement ou par faute grave.
- Les dégâts causés par le non-respect du code de bonne pratique qui sont à la base des produits agréés, profilés, et autres matériaux.
- Les dégâts causés par modifications fondamentales aux produits garantis. (fondamental = lorsque ces modifications en changent les caractéristiques primaires)
- Les dégâts indirects et immatériels tels que perte de jouissance, chômage, immobilisation, moins-value, dédommagement ou amendes de retard, perte de clientèle, etc.
- Dégâts causés par l'utilisation non judicieuse de produits, structures ou matériaux, ou l'utilisation de produits, matériaux ou structures auxquels ils ne sont pas destinés.
- Retard non justifié dans l'exécution de réparations ou retouches préventives éventuelles ordonnées lors d'inspections, contrôles ou tests.
- Dégâts causés par l'immersion continue ou anormale dans ses solutions aqueuses, sauf accord préalable écrit de Van Beveren Aluminium n.v..
- Toute forme de dégradation de la couche de laque causée par:
 - usage anormal, usure normale ou vieillissement;
 - déformation de la surface d'appui;
 - cause d'origine mécanique;
 - chocs thermiques importants ou violents;
 - friction d'objets émoussés;
 - dégâts qui n'influencent pas l'aspect esthétique de l'ensemble;
 - le drainage défaillant de l'ensemble
 - milieu agressif.
- Le remplacement complet ou partiel des éléments traités; profilés, structures ou matériaux (substrats) ou pièces en faisant partie.
- Les dégâts causés par:
 - guerre, actes de terrorisme ou sabotage;
 - rébellion, révolte, émeute, grève, lock-out, revendications;
 - éruptions volcaniques, séismes, inondations, raz-de-marée ou autre catastrophe naturelle;
 - suites directes ou indirectes d'explosions,
 - production de températures à 80°, radioactivité, irradiation par ion, produits toxiques ou explosifs, déchets dangereux de fission.
- Les dégâts causés directement ou indirectement par fissurage ou endommagement de la couche de laque des profilés structurés ou pièces qui ont subi des déformations telles que pliage ou cintrage après application de la laque.
- Les dégâts causés par les couples galvaniques provenant de l'application de composants en alliages non compatibles(cuivre, plomb, zinc, etc.)
- Matériaux mis à dispositions par le client : pour ces matériaux, pas de garantie est donnée en ce qui concerne la corrosion ou la corrosion filiforme ;
- La garantie n'est plus valable en cas d'emploi des composants non fournis par Van Beveren Aluminium n.v.

Van Beveren Aluminium NV

Nom du client :

Cachet de l'entreprise:

Linda Mertens

Directeur général
Van Beveren Aluminium NV

Signature autorisé:

PRODUITS D'ENTRETIEN			
Produits	Caractéristiques	Usage	Entretien prescrit
Periodi-Clean	Entretien périodique	Dissoudre deux cuillères à soupe dans un seau d'eau tiède Laver, rincer et sécher avec une peau de chamois	2 à 4 x par an dépendant le degré de pollution
Gloss & Protector	Pour garder le brillant de la laque ou de la -nition anodisée	Appliquer un peu de produit non dissout sur la surface et faite briller avec un morceau de tissu doux.	1 à 2 x par an